



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 06/12/2019

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'autorité environnementale  
Réalisation de la ZAC du Puits de Roulle sur le territoire de la  
commune de Nîmes (30) déposé par la Mairie de Nîmes**

**Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement**

**N° saisine 2019-7915  
N° MRAe 2019AO185**

Par courrier reçu par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement le 18 septembre 2019, la commune de Nîmes a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale concernant le projet de ZAC du Puits du Roulle sur le territoire de la commune de Nîmes (30) au titre des articles L. 122-1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 18 novembre 2019.